

Ne laissez rien
au hasard !



Donnons de la force
au combat positif



SOMMAIRE

Comité technique :

une nouvelle instance de
représentation des personnels

Dialogue social :

chaque voix comptera

Mon choix :

c'est l'UNSA

1

Fédération
2 syndicats
une volonté

Agir & défendre

snepa

snit

Je vote UNSA
Le 4 décembre

Octobre 2014

4 décembre 2014

Nouvelle donne

Pour la première fois, des élections générales dans la Fonction Publique d'État, Territoriale et Hospitalière auront lieu le 4 décembre prochain.

Plus de cinq millions et demi d'agents, titulaires et non-titulaires, seront appelés à élire leurs représentants dans les comités techniques au niveau ministériel, central et régional DIRECCTE et DIECCTE (Outre mer) et établissement (INTEFP).

Au soir du 4 décembre 2014, le paysage syndical sortira des urnes totalement transformé : la loi du 5 juillet 2010 « portant rénovation du **dialogue social dans la fonction publique** » et le décret n°2011-184 du 15 février 2011, instituent des Comités où seront débattus : le fonctionnement des ministères, des services, les conditions de travail des agents avec **la baisse inexorable des effectifs** mais surtout **l'avenir du Service Public**, par la revue des missions publiques et la réorganisation territoriale.

Pour l'UNSA ITEFA l'enjeu est de taille : **pas de boycott sclérosant, pas de refus de siéger, pas de politique de la chaise vide mais la volonté ferme de négocier la moindre avancée**, défendre TOUS les personnels dans les comités techniques, faire entendre **leurs voix**, donner toute sa place aux missions de Service Public, stopper la dégradation entreprise par ces réformes à la hache.

Le 4 décembre : **SOYEZ AU RENDEZ-VOUS !
VOTEZ et faites voter UNSA ITEFA !**

Martine Noulin
Présidente de l'UNSA ITEFA



itefa@unsa.org



Comité technique

Une nouvelle instance de représentation des personnels

Qu'est-ce qui change ?

Les représentants aux comités techniques seront élus sur **scrutin de liste**, à condition que l'effectif global de la structure soit supérieur à cent agents. **C'est une nouveauté.** Tous les agents publics, fonctionnaires titulaires, contractuels de droit public seront électeurs et éligibles (sous condition d'ancienneté pour les contractuels).

Les comités techniques : à quoi ça sert ?

Ils sont consultés sur l'organisation de l'administration ou des services, la gestion des emplois, la formation, l'égalité professionnelle, l'hygiène, la sécurité, les conditions de travail, etc... : les compétences des comités techniques sont larges. Elles sont toutes importantes pour les agents et certaines concernent des sujets ayant des conséquences directes sur l'emploi et les conditions de travail.

Les compétences des comités techniques

Les CT seront consultés sur les questions et projets de textes relatifs :

- 1° A l'organisation et au fonctionnement des services ;
 - 2° Aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels ;
 - 3° Aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences ;
 - 4° Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;
 - 5° A la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle ;
 - 6° Aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.
- Les comités techniques sont également consultés sur les aides à la protection sociale complémentaire, ainsi que sur l'action sociale.

Les incidences des principales décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois font l'objet d'une information des comités techniques.

Comment ça marche ?

Il y aura un **CT** pour le ministère du travail, un **CTAC** pour les services centraux « travail » : DARES, DGEFP, DGT, et les directions du secrétariat général des ministères sociaux dont les personnels sont rémunérés par le BOP 155 (travail).

Ces CT examineront les questions intéressant l'organisation du ministère, des services centraux et des directions, des Entreprises, de l'Économie, de la Concurrence, de la Consommation, de l'Emploi et du Travail métropolitaines et ultra-marines.

☞ N'oubliez pas vous choisirez vos représentants aux comités techniques, et vous voterez aussi pour vos représentant(e)s aux **CAPICCP**.

Un syndicat
pour moi!

Je vote **UNSA**
Le 4 décembre

Chaque voix compte !

Au plan ministériel, central ou régional (DIECCTE)

La dernière consultation référendaire, en 2011, a placé l'**UNSA** à la **deuxième place** des organisations représentatives au sein du comité technique ministériel.

Il nous faut **confirmer et amplifier ce résultat pour faire entendre une autre voix !**

« Ni accompagnement docile, ni contestation stérile, »

mais la volonté de défendre, au sein de ces comités techniques, **tous** les agents. Ainsi, le nombre de voix recueillies lors de cette consultation est primordial pour peser sur les décisions et **établir un dialogue social de qualité face à l'administration**. Le poids de la représentativité détermine le résultat de la négociation, élément premier pour un syndicat réformiste !

Au plan national

L'addition des résultats de toutes les organisations dans chacun des CT ministériels déterminera le nombre de siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État (CSFPE). De plus, un Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) sera créé et composé sur la base des résultats cumulés du vote des personnels de l'État, de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière. Il sera saisi sur des points communs au trois Fonctions publiques.

CAP et CCP

Des instances indispensables pour tous les personnels



Les CAP et CCP seront renouvelées dans le cadre des élections professionnelles du 4 décembre 2014.

La consultation référendaire pour l'élection des CT ne doit pas faire oublier le rôle indispensable des CAP et CCP pour les personnels dont la veille statutaire.

Les commissions administratives paritaires (CAP) et les commissions consultatives paritaires (CCP) sont l'outil de suivi où les représentants des personnels de l'UNSA, exercent leur vigilance dans la gestion des carrières (**mutation**, promotion, recours, etc...) Consultez le travail effectué par vos représentant(e)s dans ces instances :

- ▶ CLIQUEZ sur le lien suivant : <http://itefa.unsa.org>
- ▶ CLIQUEZ sur l'onglet : **Instances**
- ▶ CHOISISSEZ la CAP ou CCP du corps concerné.

Bonne navigation...

Toute l'information professionnelle et syndicale :

Octobre 2014

<http://itefa.unsa.org>

Le droit de négocier, ça se gagne !

La représentativité dans les comités techniques va déterminer le «**droit à négocier**»...y compris dans la fonction publique en général.

Siéger dans un comité technique (ministériel, central, régional, CTSD) est désormais la condition pour être **reconnu comme représentatif** et donc pouvoir **participer aux négociations dans le respect de l'intérêt de TOUS agents**. Une organisation absente d'un comité technique ministériel s'en trouvera donc privée.

Les élections au différents comités techniques ministériels permettront également de déterminer **la représentation des fédérations de la Fonction Publique pour chacun des conseils supérieurs** (État, Territoriale, Hospitalière). Leur rôle sera important également pour l'incidence quotidienne : **évolution des traitements (arrêt du gel du point d'indice), droits et garanties des fonctionnaires, fonctionnement et compétences des commissions paritaires, structure de carrières, procédure disciplinaire, etc.**

*Donnons de la force
au combat positif*

Mon choix, c'est l'UNSA !

→ Choisir l'UNSA ITEFA, c'est s'appuyer sur un réseau de militants, d'élu(e)s en CAP, de syndicats nationaux professionnels (SNEPA et SNIT) capables de vous accompagner tout au long de votre carrière.

→ Avec l'UNSA, vous pouvez compter sur un **syndicalisme réformiste** qui se bat pour que **chacun** soit reconnu dans son métier, ses conditions de travail et dans le respect des missions de service public.

→ Pour l'UNSA, redonner des perspectives au Service public et assurer l'égalité d'accès sont des priorités.

*Ne laissez rien
au hasard !*



Le choix d'un
combat positif

Octobre 2014

Je vote UNSA
Le 4 décembre